TAXE SUR LES VÉHICULES NEUFS

Les camions et les bus, pas concernés

Les camions et les bus ne sont pas concernés par la taxe sur les véhicules neufs. Une note vient d'être transmise à toutes les instances concernées par l'application de cette taxe introduite dans la loi de finances complémentaire de 2008. L'instruction en question souligne que seuls les véhicules de tourisme et les véhicules utilitaires y sont assujettis. C'est-à-dire ceux qui portent une plaque d'immatriculation type 1 (tourisme) et type 3 (utilitaire).

Nabil Meghiref - Alger (Le Soir) - Selon des sources proches du dossier, il s'agit d'une nouveauté, sachant qu'au départ, tous les véhicules neufs étaient concernés. La levée de la taxe sur les camions et des bus est le prélude à une reconsidération de cet impôt.

D'ailleurs, aucune instruction sur cette exonération n'a été signifiée aux concessionnaires.

Les quelques concessionnaires que nous avons contactés ont affirmé ne pas être au courant de cette mesure.

Quelques-uns ont regretté l'absence de communication et leur exclusion des consultations portant sur des questions qui les concernent directement.

Un appel a, par ailleurs, été lancé pour l'organisation d'une journée d'information qui regroupera les concessionnaires et les services des impôts pour l'éclaircissement des zones d'ombre.

Ainsi, les autorités du pays ne semblent pas indifférentes aux doléances des citoyens et autres professionnels. Une dynamique semble prendre forme pour revoir quelques dispositifs introduits dans la loi de finances complémentaire de 2008.

La taxe sur les véhicules neufs y figure en bonne place. Si du côté de l'exécutif et des parlementaires, on semble sensible à cette question, la vox populi parle de l'intervention personnelle du président de la République pour la levée de cette taxe impopulaire.

En attendant, ce sont les personnes qui souhaitent acheter des bus et des camions qui bénéficient de cette exonération. Une instruction a été donnée aux services des impôts et des douanes pour la non-application de la taxe sur les véhicules neufs, pour les bus et les camions de plus de 3,5 tonnes.

Il est à noter que cette nouvelle taxe a pénalisé le marché de l'automobile en Algérie. Ce dernier enregistre actuellement une stagnation, alors que les chiffres portant sur le premier semestre 2008 font ressortir une progression à deux chiffres.

N. M.

Photo : Samir Sid

Un prélude à une reconsidération de cet impôt.

GROUPE FERPHOS

L'enquête judiciaire lancée

L'enquête sur l'affaire dite «groupe Ferphos» vient d'être lancée par la brigade de recherches et d'investigations de la Gendarmerie nationale, groupement d'Annaba. Bien qu'à ses débuts, elle connaît déjà des contours insoupçonnables et insoupçonnés.

La gravité des faits est largement soulignée dans les rapports présentés par les commissaires aux comptes des six filiales.

Elle l'est aussi dans l'audit limité au 31 juillet 2007 établi par un expert-comptable et adressé aux membres de la Société de gestion des participations Somines.

Dans la saisine du magistrat chargé d'instruire le dossier, les entendus du procureur de la République du tribunal d'Annaba ne laissent place à aucune équivoque.

Dans la démarche ainsi entreprise, il est question des premiers éléments de l'enquête accablants pour le président-directeur général du groupe et plusieurs de ses proches collaborateurs. Auditionnés au fur et à mesure des investigations, les déclarations des témoins à charge, les commissaires aux comptes et l'expert-comptable notamment, et à décharge interrogés donnent un large aperçu de ce que d'aucuns qualifient entre autres de : abus de biens sociaux, passation de marchés contraires à la réglementation et dilapidation des deniers de l'Etat n'en sont pas les moindres.

Choqué par les motifs de la plainte déposée à son encontre, le P-dg a opposé un démenti formel à ce qu'il estime être de la pure affabulation et un acharnement des responsables de la SGP Somines. Tels que mentionnés par les commissaires aux comptes et par l'expert-comptable, ces faits sont la principale préoccupation de la SGP Somines.

Le pavé lancé dans la mare par les CAC précise une gestion très chaotique du groupe Ferphos.

L'application de nouvelles techniques d'investigations a permis aux magistrats de pousser plus loin l'enquête préliminaire. Mise en branle, la machine judiciaire a auditionné ces derniers jours des personnes directement ou indirectement citées dans ce dossier.

Elles ont à répondre des créances douteuses et perdues détenues par la filiale Ferbat et SFO, l'absence de provisions et la perte de valeur des titres de participations détenues sur ces deux filiales qui se chiffrent à respectivement 3 060 et 10 000 milliards de dinars. Considérés tout aussi suspects le versement de 1,5 million de dinars à l'un des administrateurs du groupe, les conventions établies, la réalisation et les attributions de villas, logements duplex, garages et locaux commerciaux au profit des administrateurs du groupe, des filiales et de leurs proches. Les enquêteurs ont entrepris d'approfondir les questions sur ce qu'ils estiment être de graves infractions préjudiciables au groupe Ferphos et à ses six filiales.

Déjà chiffré à plusieurs centaines de millions de dinars, ils affirment que le montant du préjudice pourrait être revu à la hausse. C'est dire que, chargé par les commissaires aux comptes, le bateau Ferphos craque et se fissure de toutes parts.

Ce qui a provoqué l'ire des responsables la Société de gestion des participations. «Brader notre phosphate à l'exportation au moment où Marocains et Tunisiens font d'importants bénéfices.

Permettre à l'une de nos filiales de construire des villas, logements, duplex, locaux commerciaux et garages au profit des administrateurs et proches des responsables du groupe à des prix très en deçà de ce qu'ils devraient être.

Régler des avances sur marché à des partenaires étrangers sans que le service ou la fourniture ait été fait. Créer et favoriser une entreprise au nom de l'épouse du premier responsable du groupe et arroser les copains et les coquins avec les finances des entreprises, c'est tout simplement scandaleux.» Ces propos font l'unanimité auprès des membres de la SGP qui a vainement tenté de faire intervenir l'Inspection générale des finances (IGF).

Quatorze années après leur plongeon dans le cadre de l'affaire dite «Sider», deux noms, des dix cadres supérieurs qui y étaient impliqués, apparaissent dans le dossier Ferphos. Il y a aussi cette société de sous-traitance. La Sarl Stem, qui s'est avérée être propriété de l'épouse du P-dg du groupe, aurait bénéficié de privilèges dans l'octroi de marchés et autres travaux.

«Il n'y a pas le feu à la maison», assure M. Mebarki Lakhdar P-dg du groupe Ferphos, qui parle de brûlot interne à la SGP/Groupe Ferphos. Un brûlot certes, mais qui renvoie à l'organisation même des activités du groupe et des filiales.

D'autres rebondissements sont attendus dans cette affaire, avec la décision de la SGP Somines d'auditer une des filiales Sotramine Annaba.

Le président-directeur général de cette filiale est cité par le syndicat pour avoir signé des contrats douteux d'achats, dont celui de leasing pour l'acquisition des vingt-deux camions, de carburants, pneumatiques et pièces de rechange.

Pour avoir été à l'origine de la dénonciation, le secrétaire général de la section syndicale a été licencié sous prétexte de fin de contrat.

Des commissaires aux comptes et experts-comptables seront dépêchés par la SGP — dans les prochains jours. Ils ont pour mission d'approfondir les investigations sur les comptes des filiales depuis leur création et celles du groupe Ferphos.

A. Djabali